



Garantie d'un an : obligation de retour dans l'emballage

Par **Isabelle**, le **19/02/2009** à **10:47**

Acheté début janvier 2009 sur King Jouet .fr, un lecteur de cd pour enfant, ne fonctionne plus 1 mois plus tard.

Garantie 1 an, je contacte le SAV pour demander sa réparation ou son échange.

Hors, on me demande de renvoyer le lecteur HS dans son emballage d'origine (que j'ai bien sûr pas gardé !), sinon, la garantie ne pourra pas s'effectuer.

Il semble que cela soit inscrit dans leurs conditions générales.

J'aimerais vérifier que ceci n'est pas abusif, car je ne peux du coup pas bénéficier de la garantie d'1 an.

Merci par avance,

Par **jeetendra**, le **19/02/2009** à **11:03**

bonjour, il me semble que la condition de l'emballage après quand même un mois d'utilisation pour faire jouer la garantie est abusive, appelez la dgcrf au 3939, cordialement